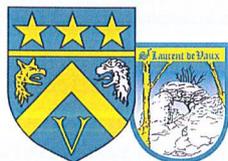


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 mai 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 05 15-06 : URBANISME –
Approbation de la cession à l'euro symbolique des
voies et espaces communs du programme
immobilier NATURE EN SCENE sur la
commune de Vaugneray.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/05/2023
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 06/05/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 16/05/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Aline DURAND Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Roland BADOIL Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Daniel JULLIEN		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON Gerbert RAMBAUD Joao DA ROCHA		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

La Société Française des Habitations Economiques et la SCCV Vaugneray Demoiselles, représentées par M. Jean-Philippe NACABAL, sont titulaires d'un permis de construire pour le programme immobilier NATURE EN SCENE.

Cette opération de 77 logements (54 logements locatifs sociaux et 23 logements PSLA en accession sociale à la propriété) située en dessous du chemin des Demoiselles participe directement à l'aménagement et l'équipement de la zone à urbaniser AUC en mettant en œuvre l'orientation d'aménagement et de programmation prévue au PLU.

Les voies et équipements de ce programme immobilier contribuent à constituer le réseau viaire du quartier et ont ainsi vocation à être cédés à la commune. Il convient donc de définir les modalités de cette rétrocession à la commune, à l'euro symbolique, ainsi que les conditions dont ils seront réceptionnés.

Les emprises et ouvrages concernés sont les suivants :

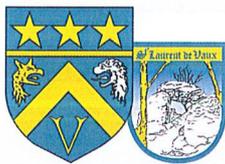
Voirie :

- ✓ La voirie principale nommée rue Montaigne et ses trottoirs ;
- ✓ La première voirie secondaire nommée rue Rabelais et ses trottoirs ;
- ✓ La deuxième voirie secondaire nommée rue Louise Labbé, ses trottoirs et son aire de retournement ;
- ✓ Le cheminement piétons à créer entre la rue Montaigne et la propriété communale située au sud
- ✓ La desserte, nommée rue de la Boétie

Espaces verts :

- ✓ La zone d'espaces verts située au nord, faisant tampon entre le chemin des Demoiselles et la rue Montaigne ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 mai 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 05 15-06 : URBANISME –
Approbation de la cession à l'euro symbolique des
voies et espaces communs du programme
immobilier NATURE EN SCENE sur la
commune de Vaugneray.

✓ Les arbres et espaces verts situés le long de la rue Montaigne coté bâtiments.

Stationnements :

✓ Les stationnements prévus le long de la rue Montaigne ;

Ouvrages :

✓ Le réseau d'eaux pluviales avec le bassin d'eau pluvial terminal ;

✓ Le réseau d'eaux usées ;

✓ Le réseau d'éclairage public ;

✓ Les bouches d'incendie ;

✓ L'éventuel mobilier urbain ;

✓ Points d'apport volontaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention et le plan des équipements annexés ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE le projet de rétrocession des voies et équipements communs du programme NATURE EN SCENE à l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des espaces communs entre la SFHE, la SCCV Vaugneray Demoiselles et la commune de Vaugneray ainsi que les actes notariés nécessaires ;

DIT QUE les voiries seront incorporées dans le domaine public communal après acquisition et délibération du Conseil municipal.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie

23 MAI 2023

Le secrétaire
Safi BOUKACIEM

23 MAI 2023

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 05 15-06: URBANISME- Approbation de la cession

Objet de l'acte : à l'euro symbolique des voies et espaces communs du programme
immobilier NATURE EN SCENE sur la commune de Vaugneray

=====
Date de décision: 15/05/2023

Date de réception de l'accusé 23/05/2023
de réception :

=====
Numéro de l'acte : 2023051506_06

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230515-2023051506_06-DE

=====
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

=====
Nom du fichier : mai delib 6.pdf (99_DE-069-200047785-20230515-2023051506_06-
DE-1-1_1.pdf)